

# Le dispositif PTP / VAE



Anne, assistante-comptable avec des missions RH depuis 3 ans, souhaite faire reconnaître ses compétences en Ressources Humaines avec l'obtention d'une certification.

1

MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE

Anne élabore son projet avec son CEP et décide de mettre en oeuvre le dispositif PTP/VAE (étape non obligatoire)

2

VAE

Anne se rend dans un point relais conseil (PRC) pour élaborer le livret 1 (recevabilité).  
Si VAE totale ► parcours sans PTP (VAE classique)  
Si pas de VAE ► parcours sans VAE (PTP classique)

4



Anne élabore un dossier PTP et VAE de manière concomitante sur le site internet de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine (même si le livret n'est pas validé).

3



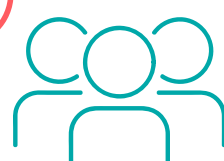
Anne se rend auprès d'un organisme de formation afin de passer un bilan de positionnement pour identifier une réduction de parcours

5

PARTENAIRE D'AVENIR  
TRANSITIONS  
PRO Nouvelle  
Aquitaine

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine étudie la recevabilité\* des 2 dispositifs et l'analyse pédagogique et financière\*\*

6



Les dossiers PTP et VAE sont présentés en commission pour agrément du financement

Dossier  
VAE

Dossier accepté en  
commission

Dossier  
PTP

Dossier accepté en  
commission

## Recevabilité ACCEPTÉE



- Elaboration du livret 2
- Départ en formation

## Recevabilité REFUSÉE



- Arrêt du projet VAE/PTP
- Annulation de l'engagement VAE et révision du PTP
- Possibilité de déposer un dossier PTP "classique"

Avant l'entrée en formation, Transitions Pro doit réceptionner le livret 1

\*application des règles VAE et PTP

\*\*Ingénierie financière :

- PTP : application des règles du PTP

- VAE : forfait prévu par l'ordonnance